



MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES, DE LA SANTÉ
ET DES DROITS DES FEMMES

La Ministre

Paris, le 20 OCT. 2015

CAB –FV-CG/FR-IT/D15-23992

Madame et Messieurs les Présidents,

J'ai engagé depuis 2012 un plan d'action pour les urgences hospitalières, portant sur les questions d'organisation interne des établissements, de prise en charge en amont et en aval, et de maillage territorial. Ces mesures sont au cœur de l'engagement présidentiel de garantir à chaque Français un accès à des soins urgents en moins de trente minutes. C'est dans ce cadre global que doivent être mises en œuvre les orientations de l'instruction du 22 décembre 2014 et les principes du référentiel du 15 juillet dernier relatifs au temps de travail des médecins urgentistes.

L'amélioration des conditions de travail des médecins urgentistes ne peut en effet s'inscrire que dans une nouvelle dynamique territoriale, seule réponse possible aux défis rencontrés en matière de permanence des soins, de renforcement de la qualité et de la sécurité des prises en charge. De la même façon, elle est indissociable d'une réflexion sur les organisations internes, et de la recherche de la meilleure articulation possible entre les services d'urgence et l'ensemble des autres services hospitaliers.

Dans la perspective des groupements hospitaliers de territoire, une concertation sur le schéma territorial des urgences doit être engagée sans délai dans chaque région. Sur ce point, j'ai demandé à Jean-Yves Grall de définir le cadre de mise en œuvre de l'organisation territoriale des urgences et des équipes territoriales, dans l'esprit des préconisations de son rapport, en concertation avec l'ensemble des acteurs.

Parallèlement, la démarche permettant la déclinaison locale du référentiel de gestion du temps médical des médecins urgentistes, qu'il s'agisse du décompte horaire ou de la forfaitisation des activités non cliniques, doit être engagée. Je souhaite donc que, dès à présent, soit lancée une revue des organisations coordonnée par le directeur de l'établissement, impliquant le président de la commission médicale d'établissement (CME) et les équipes d'urgentistes concernées. Celle-ci devra comporter une analyse des besoins médicaux pour la prise en charge des urgences et permettre au chef de pôle, en lien avec le management de proximité, de redéfinir des maquettes d'organisations médicales validées par la CME. Un rééquilibrage des effectifs médicaux sur la base de 39 h de temps clinique posté et de l'identification des missions non postées devra en découler pour permettre un suivi des tableaux de service.

Pour les établissements dont les organisations seront fortement impactées par le référentiel, sa mise en œuvre se fera de manière progressive, à proportion de l'ajustement des effectifs et des organisations cibles. Dans les établissements où la mise en œuvre du référentiel est possible sans réorganisation préalable, elle est d'application immédiate.

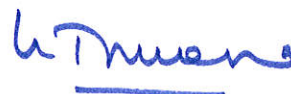
Dans tous les cas, un plan d'action local, élaboré sous l'égide de la CME, devra fixer les conditions et le calendrier de la mise en œuvre du référentiel en intégrant les impacts attendus d'une recombinaison des équipes de territoire et une évaluation des effectifs nécessaires. Un comité de suivi des réorganisations territoriales, associant l'ensemble des parties prenantes, sera installé auprès de chaque direction générale d'agence régionale de santé.

Par ailleurs, j'annoncerai très prochainement un plan national d'action pour améliorer l'attractivité de l'exercice médical à l'hôpital public.

Ma détermination est totale pour avancer sur ces différents dossiers, et porter avec l'ensemble de vos conférences et des professionnels un plan d'action cohérent pour les urgences.

En vous assurant de mon écoute, je vous prie d'agréer, Madame et Messieurs les Présidents, l'assurance de ma sincère considération.

Bien à vous,



Marisol TOURAINE

Monsieur Philippe DOMY
Président de la Conférence des directeurs généraux de CHU

Monsieur Frédéric MARTINEAU
Président de la Conférence des présidents de CME de CH

Professeur Guy MOULIN
Président de la Conférence des présidents de CME de CHU

Monsieur Christian MULLER
Président de la Conférence des présidents de CME de CHS

Madame Zaynab RIET
Présidente de la Conférence des directeurs de CH

Monsieur Frédéric VALLETOUX
Président de la FHF